

Val-d'Or, le 1<sup>er</sup> mars 2018

P-791-35

À : **M. Martin Rhéaume**  
**Directeur des affaires autochtones**  
**Ministère de la Santé et des Services sociaux**

c.c. : **M<sup>e</sup> André Fauteux, Ministère de la Justice**  
**M<sup>e</sup> Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice**  
**M<sup>e</sup> Denise Robillard, Ministère de la Justice**  
**M<sup>me</sup> Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice**  
**M<sup>me</sup> Pascale Labbé, Ministère de la Justice**  
**M<sup>me</sup> Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones**

De : **M<sup>e</sup> Suzanne Arpin, Procureure**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès***

Dossier : **DG-0111.1-F (en remplacement de DG-0111-F)**

Monsieur Rhéaume,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), de chaque Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), de chaque Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ), de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) et du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (CCSSSBJ) offrant des services en protection de la jeunesse **afin d'obtenir un portrait global des statistiques de placement des enfants allochtones et autochtones pris en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) au Québec, et ce, depuis 2001.**

À cet effet, la CERP voudrait obtenir les informations/documents suivants :

- A- Un premier tableau d'analyse de statistiques des enfants pris en charge par le DPJ au Québec suivant **une ordonnance d'hébergement au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse, émanant de la Cour du Québec** selon les critères suivants :
1. Par année financière depuis 2001 à ce jour.
  2. Par région socio sanitaire du Québec, en distinguant chaque établissement de santé (CISSS, CIUSSS, CRSSSBJ, RRSSSN et CCSSSBJ).
  3. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants placés, en distinguant les enfants allochtones et autochtones.
  4. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones placés, en distinguant les autochtones conventionnés et les non conventionnés.

5. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones placés, en distinguant ceux placés sur une communauté autochtone (réserve) et ceux placés hors réserve.
6. Par motif de compromission en pourcentage (%).
7. Par communauté autochtone d'origine des enfants en pourcentage (%).
8. Par Nation autochtone d'origine des enfants en pourcentage (%).
9. Par groupe d'âge des enfants lors de leur premier placement (moins de 2 ans, 2-5 ans, 6-12 ans, 13 ans et plus) en pourcentage (%).
10. Par type de ressource d'hébergement en pourcentage (%).
11. Par durée de placement en pourcentage (%).

B- Un deuxième tableau d'analyse de statistiques des enfants pris en charge par le DPJ au Québec suivant **une entente sur mesures volontaires comportant un hébergement au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse**, selon les critères suivants :

1. Par année financière depuis 2001 à ce jour.
2. Par région socio sanitaire du Québec, en distinguant chaque établissement de santé (CISSS, CIUSSS, CRSSSBJ, RRSSSN et CCSSSBJ).
3. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants placés, en distinguant les enfants allochtones et autochtones.
4. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones placés, en distinguant les autochtones conventionnés et les non conventionnés.
5. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones placés, en distinguant ceux placés sur une communauté autochtone (réserve) et ceux placés hors réserve.
6. Par motif de compromission en pourcentage (%).
7. Par communauté autochtone d'origine des enfants en pourcentage (%).
8. Par Nation autochtone d'origine des enfants en pourcentage (%).
9. Par groupe d'âge des enfants lors de leur premier placement (moins de 2 ans, 2-5 ans, 6-12 ans, 13 ans et plus) en pourcentage (%).
10. Par type de ressource d'hébergement en pourcentage (%).
11. Par durée de placement en pourcentage (%).

C- Un troisième tableau d'analyse de statistiques **des enfants adoptés** suite à une prise en charge par le DPJ au Québec selon les critères suivants :

1. Par année financière depuis 2001 à ce jour.
2. Par région socio sanitaire du Québec, en distinguant chaque établissement de santé (CISSS, CIUSSS, CRSSSBJ, RRSSSN et CCSSSBJ).
3. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants adoptés, en distinguant les enfants allochtones et autochtones.
4. Par nombre et pourcentage (%) de parents adoptifs, en distinguant les familles allochtones et autochtones.
5. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones adoptés, en distinguant les autochtones conventionnés et les non conventionnés.
6. Par communauté autochtone d'origine des enfants adoptés en pourcentage (%).
7. Par Nation autochtone d'origine des enfants adoptés en pourcentage (%).
8. Par groupe d'âge des enfants lors de leur adoption (moins de 2 ans, 2-5 ans, 6-12 ans, 13 ans et plus) en pourcentage (%).

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

*La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.*

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **vingt (20) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à [genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca).

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **quarante (40) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca). S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca) afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M<sup>me</sup> Nicole Durocher  
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics  
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez contacter M<sup>e</sup> Geneviève Richard par courriel à [genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 819 527-0847.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rhéaume, nos plus sincères salutations.

**M<sup>e</sup> Suzanne Arpin**

**Procureure / Counsel**

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès  
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8  
Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113  
Tél.: 819 354-4409  
Cell.: 819 527-9713  
[suzanne.arpin@cerp.gouv.qc.ca](mailto:suzanne.arpin@cerp.gouv.qc.ca)

Val-d'Or, le 15 février 2018

35. DG

À : M. Martin Rhéaume  
Directeur des affaires autochtones  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

c.c. : M<sup>e</sup> André Fauteux, Ministère de la Justice  
M<sup>e</sup> Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice  
M<sup>e</sup> Denise Robillard, Ministère de la Justice  
M<sup>me</sup> Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice  
M<sup>me</sup> Pascale Labbé, Ministère de la Justice  
M<sup>me</sup> Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : M<sup>e</sup> Suzanne Arpin, Procureure

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0111-F

Monsieur Rhéaume,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), de chaque Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), de chaque Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ), de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) et du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (CCSSSBJ) offrant des services en protection de la jeunesse **afin d'obtenir un portrait global des statistiques de placement des enfants allochtones et autochtones pris en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) au Québec, et ce, depuis 2001.**

À cet effet, la CERP voudrait obtenir les informations/documents suivants :

- A- Un premier tableau d'analyse de statistiques des enfants pris en charge par le DPJ au Québec suivant **une ordonnance de placement de la Cour du Québec** selon les critères suivants :
1. Par année financière depuis 2001 à ce jour.
  2. Par région sociosanitaire du Québec, en distinguant chaque établissement de santé (CISSS, CIUSSS, CRSSSBJ, RRSSSN et CCSSSBJ).
  3. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants placés, en distinguant les enfants allochtones et autochtones.
  4. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones placés, en distinguant les autochtones conventionnés et les non conventionnés.

5. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones placés, en distinguant ceux placés sur une communauté autochtone (réserve) et ceux placés hors réserve.
6. Par motif de compromission en pourcentage (%).
7. Par communauté autochtone d'origine des enfants en pourcentage (%).
8. Par Nation autochtone d'origine des enfants en pourcentage (%).
9. Par groupe d'âge des enfants lors de leur premier placement (moins de 2 ans, 2-5 ans, 6-12 ans, 13 ans et plus) en pourcentage (%).
10. Par type de ressource d'hébergement en pourcentage (%).
11. Par durée de placement en pourcentage (%).

B- Un deuxième tableau d'analyse de statistiques des enfants pris en charge par le DPJ au Québec suivant **une entente sur les mesures volontaires de placement** selon les critères suivants :

1. Par année financière depuis 2001 à ce jour.
2. Par région sociosanitaire du Québec, en distinguant chaque établissement de santé (CISSS, CIUSSS, CRSSSBJ, RRSSSN et CCSSSBJ).
3. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants placés, en distinguant les enfants allochtones et autochtones.
4. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones placés, en distinguant les autochtones conventionnés et les non conventionnés.
5. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones placés, en distinguant ceux placés sur une communauté autochtone (réserve) et ceux placés hors réserve.
6. Par motif de compromission en pourcentage (%).
7. Par communauté autochtone d'origine des enfants en pourcentage (%).
8. Par Nation autochtone d'origine des enfants en pourcentage (%).
9. Par groupe d'âge des enfants lors de leur premier placement (moins de 2 ans, 2-5 ans, 6-12 ans, 13 ans et plus) en pourcentage (%).
10. Par type de ressource d'hébergement en pourcentage (%).
11. Par durée de placement en pourcentage (%).

C- Un troisième tableau d'analyse de statistiques **des enfants adoptés** suite à une prise en charge par le DPJ au Québec selon les critères suivants :

1. Par année financière depuis 2001 à ce jour.
2. Par région sociosanitaire du Québec, en distinguant chaque établissement de santé (CISSS, CIUSSS, CRSSSBJ, RRSSSN et CCSSSBJ).
3. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants adoptés, en distinguant les enfants allochtones et autochtones.
4. Par nombre et pourcentage (%) de parents adoptifs, en distinguant les familles allochtones et autochtones.
5. Par nombre et pourcentage (%) d'enfants autochtones adoptés, en distinguant les autochtones conventionnés et les non conventionnés.
6. Par communauté autochtone d'origine des enfants adoptés en pourcentage (%).
7. Par Nation autochtone d'origine des enfants adoptés en pourcentage (%).
8. Par groupe d'âge des enfants lors de leur adoption (moins de 2 ans, 2-5 ans, 6-12 ans, 13 ans et plus) en pourcentage (%).

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

*La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.*

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à [genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca).

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca). S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca) afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M<sup>me</sup> Nicole Durocher  
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics  
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez contacter M<sup>e</sup> Geneviève Richard par courriel à [genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 819 527-0847.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rhéaume, nos plus sincères salutations.

**M<sup>e</sup> Suzanne Arpin**

Procureure / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-4409

Cell.: 819 527-9713

[suzanne.arpin@cerp.gouv.qc.ca](mailto:suzanne.arpin@cerp.gouv.qc.ca)

## FICHE TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (CERP)

Mai 2018

1. M/O responsable	Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	
2. Requête DG-0111.1-F		
<p><b>La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (CERP) sollicite la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre régional de santé et des services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ), de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) et du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ) et des établissements non fusionnés afin d'obtenir un portrait global des statistiques de placement des enfants allochtones et autochtones pris en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) au Québec, et ce, depuis 2001.</b></p>		
3. Questions		
<p>Le 15 février 2018, la CERP adressait au MSSS la demande portant le numéro DG-0111-F. Cette demande visait à obtenir un portrait global des statistiques de placement des enfants allochtones et autochtones pris en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse au Québec, et ce, depuis 2001. À la suite de la transmission de cette demande dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, de nombreux questionnements ont été adressés au MSSS.</p>		
<p>Une rencontre a eu lieu avec Marie-Paule Boucher, Procureure générale et il a été mentionné que le MSSS et son réseau ne pourrait répondre adéquatement à la demande. Le MSSS a réitéré sa collaboration, mais devait s'assurer que la conformité et de la validité des données qui seraient transmises à la CERP.</p>		
<p>À la suite de ces informations, la CERP, le 1<sup>er</sup> mars 2018, a fait parvenir une nouvelle demande portant le numéro DG-0111.1-F en remplacement de la DG-0111-F et une prolongation a été accordée au MSSS jusqu'au 1<sup>er</sup> mai pour la transmission des données.</p>		
<p>Cette nouvelle demande a été transmise aux établissements et vous trouverez dans ce tableau les informations requises au suivi de celle-ci. Il est à noter que compte tenu de la diversité des informations et des fichiers transmis au MSSS, la compilation des données statistiques en un seul tableau, était impossible.</p>		
<p><b>CISSS-CIUSSS Établissements non fusionnés</b></p>	<p><b>Réponse de l'établissement DG-0111-F (15 février 2018)</b></p>	<p><b>Réponse de l'établissement DG-0111.1-F (1<sup>er</sup> mars 2018)</b></p>
<p><i>CISSS du Bas-Saint-Laurent</i></p>		
<p><i>CIUSSS du Saguenay Lac St-Jean</i></p>		<p>Tableaux annexés</p>
<p>CIUISSS de la Capitale-Nationale</p>	<p>Parties A et B : (période de référence 2012 à aujourd'hui). Notion d'allochtone et autochtone : pas documenté dans PIJ. Distinction du lieu de placement : pas dans PIJ. Groupe d'âge des enfants lors du premier placement : pas disponible dans PIJ.</p>	

	Données avec pourcentage : besoin de précision. Motif de compromission : besoin de précision. Usagers placés : besoin de précision afin de fournir la bonne information.	
CIUSSS de l'Estrie	Données : A : 0 B : 0 C : 0	Données transmises le 15 février 2018
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Questions : % d'enfants placés : distinction entre allochtone et autochtone? Avez-vous besoin du nombre d'enfants en situation d'hébergement chaque année?	Tableaux annexés
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal		
CIUSSS de Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal		
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal		
CIUSSS de l'Est-de l'Île-de-Montréal		
CISSS de l'Outaouais	Sans requête spécifique du MSSS, certaines informations ne pourront être extraites du système.	
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	Demande A (1 à 10) données faibles sur le plan de la fiabilité. Demande B (1 à 10) données faibles sur le plan de la faisabilité. Demande C (4 à 6) 4 : 4-5-6-8 : disponible et 7 non disponible	Tableaux annexés
CISSS de la Côte-Nord	Pas en mesure de fournir : A et B : 5-6-9-11(information non disponible) No 10 : En vérification. Demande C : 8 données non disponibles	Tableaux annexés
CRSSS Baie-James		
CISSS de la Gaspésie	Informations disponibles transmises au MSSS le 9 mars 2018.	Tableaux annexés
CISSS Chaudière-Appalaches	Quelques données de disponible, mais elles seront peu élevées compte tenu que cette région suit peu d'enfants autochtones.	Tableaux annexés
CISSS-Laval		Tableaux annexés
CISSS de Lanaudière	Le CISSS pourra répondre que partiellement à cette demande. Aucune statistique disponible sur l'âge des enfants lors du premier placement si sur la durée du placement. La période disponible est de 2010-2011 à 2016-2017. 20 mars 2018 : Documents transmis au MSSS.	Tableaux annexés



CISSS des Laurentides	En attente d'un courriel avec les données statistiques (9 mars 2018) Données disponibles à partir de 2001, mais ne représentera pas la réalité de cette époque. Sections A et B; réponses possibles aux points 1 à 8 et 10. Les points 9 et 11 : pas de données. Section C : données pour les points 5, 6 et 7. Pour le point 8 : évaluation nécessaire afin de vérifier si les données sont disponibles. Le point 4 : pas de données disponibles.	Tableaux annexés
CISSS de la Montérégie-Centre		tableaux annexés
CISSS de la Montérégie-Est		
CISSS de la Montérégie-Ouest		
CSSSBJ		
RRSSSN		Tableaux annexés
MSSS	La question C : en mesure de produire des données uniquement pour les points 1, 2 et 3. Les années disponibles : 2005-2006 à 2016-2017.  Données transmises au MSSS le 6 mars 2018	Tableaux annexés

#### 4. Informations supplémentaires

#### 5. Documentation

#### 6. Personne-ressource

Personne-ressource (coordonnées) : Martin Rhéaume, Directeur des affaires autochtones

Unité : Direction des affaires autochtones

Ministère ou organisme : ministère de la Santé et des Services Sociaux

2018-05-01